



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR720067 : Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Vendredi 9 février 2024
À la mairie de Daglan

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Benjamin DELRIEUX, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. Il rappelle l'implication de la Région Nouvelle-Aquitaine dans la politique Natura 2000 : 87 élus régionaux font partie des instances Natura 2000 et 50 sont présidents de CoPil. La Région mobilise un budget de 3 millions d'euros pour les 235 sites terrestres dont elle a récupéré la gestion avec le transfert de compétences.

Les participants à la réunion se présentent lors d'un tour de table. M. Frédéric VIALES, du Comité départemental de spéléologie de la Dordogne (CDS 24), qui est également professionnel d'escalade, indique que les fédérations d'escalade (FFCAM et FFME) ne sont pas représentées du CoPil, et pense qu'il serait important de les y intégrer (*Note : le site Natura 2000 abrite le plus important site d'escalade du département*).

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents

dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 1195 ha et 8 communes, autour de la vallée du Céou. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site :

Le programme d'animation du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un bulletin d'information sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le site internet du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://coteaux-calcaires-daglan-ceou.fr>

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été créé en 2022 et mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est indiqué qu'il serait intéressant de relayer ce site sur les sites internet respectifs des communes concernées.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants. M. Pascal DUSSOL, maire de Daglan, évoque la maison de la pierre sèche et du causse de Daglan qui se trouve sur la commune. Il indique qu'il serait intéressant que ces plaquettes y soient distribuées. Il explique ensuite qu'il pourrait être intéressant d'intégrer le conservateur de cette maison au CoPil.

Deux réunions publiques ciblées devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions.

Une animation grand public devra être organisée sur le site dans l'année à venir. M. DUSSOL parle de la fête du printemps qui sera organisée le 17 mars qui pourrait faire un bon cadre pour cette sortie. Si cette date est un peu précoce pour l'observation de la végétation et de la faune, une autre manifestation devrait être organisée en mai par la maison de la pierre sèche et du causse de Daglan. Il est convenu d'y intégrer l'animation.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente les **deux contrats Natura 2000** qui ont eu lieu sur le site ces dernières années. Le premier est porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine sur des parcelles de la commune de Saint Pompon, avec la restauration et l'entretien mécanique de pelouses sèches embroussaillées. Il s'est achevé en 2022, et il est prévu de rencontrer la commune de Saint Pompon pour voir les suites à donner à ce contrat, avec peut-être un nouveau contrat dans les années à venir. L'autre contrat, qui s'achèvera à la fin de l'année 2024, est porté par un propriétaire privé. Il a consisté en la pose de clôtures, puis la remise en pâturage d'un coteau.

Les informations sur ces contrats seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. GOUAT rappelle que le PLUi de la Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord, qui englobe le site Natura 2000, est en cours de rédaction et sera donc soumis à évaluation d'incidence. Il sera donc intéressant de prendre contact avec les services de la collectivité pour les conseiller. M. MAILLOS rappelle que si le PLUi est soumis à évaluation d'incidence, par la suite, les pétitionnaires à des permis de construire n'auront plus à le faire de manière individuelle.

M. Jean-Luc BRUGUES, conseiller municipal de Cénac et Saint Julien, se questionne sur le périmètre du site. Il se demande si les parcelles autour de la falaise du Conte font partie du site. Mme Nolwenn QUERO, co-animateuse du site qui a participé à la rédaction du DOCOB, rappelle l'historique de la délimitation du site. Son périmètre a alors été redéfini à la parcelle, et est visible sur le site internet.

Il est également indiqué qu'il avait beaucoup de sollicitations pour des projets de parcs photovoltaïques au sol. Les projets de plantations de truffiers qui peuvent impacter le site Natura 2000 sont également évoquées. Ces deux sujets constituent des points de vigilance.

M. BRUGUES s'interroge sur les coupes d'arbres dans le site. Mme Mélanie AUPY de la DDT et M. MAILLOS font un rappel de la réglementation, en particulier sur le seuil de 4 ha à partir duquel les coupes prélevant plus de la moitié du bois sont soumises à évaluation d'incidence. Ce seuil peut paraître élevé si les coupes concernent des habitats d'intérêt communautaire comme les forêts de chênesverts du site.

M. VIALES déplore le manque d'information et de concertation des fédérations d'escalade, par exemple sur les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Il en résulte une faible connaissance par les pratiquants.

3- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein du site, parmi la faune (14 espèces) ou la flore (26 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire du site, seul un agriculteur a contractualisé des parcelles de prairies une mesure de retard de fauche. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu plus de 66 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 1,1 million d'euros et exploitation s'y est engagée dans le secteur, soit près de 51 ha.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Grâce à la politique NéoTerra de la Région, le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu acquérir de nombreuses parcelles en Dordogne, dont certaines autour du site Natura 2000. M. GOUAT fait un zoom sur plusieurs ensembles de parcelles, sur les communes de Saint Cybranet, Daglan et Saint Laurent la vallée, ainsi que sur les actions qui y ont été faites (cartographies des habitats naturels, inventaires de la faune et de la flore), et sur celles à venir. Le CEN Nouvelle-Aquitaine recherche des agriculteurs avec qui travailler pour l'entretien de ces parcelles.

Conclusion

M. DELRIEUX clôture la réunion vers 12h00, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Daglan est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Benjamin DELRIEUX
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires
du Causse de Daglan et de la vallée du Céou

